

La CASGBS expérimente la mobilité électrique Croissy rejoint le mouvement

C'est un projet de grande envergure qui va voir le jour début juin. La CASGBS, après avoir lancé un appel à manifestation d'intérêt l'hiver dernier, va mettre en place une flotte de vélos et trottinettes électriques en libre-service sur le territoire à titre d'expérimentation pour une durée d'un an. Après consultation, le conseil communautaire de mars dernier a retenu une société (voir plus bas) pour la mise en œuvre et le déploiement de ce projet sur les 14 communes participantes, dont Croissy fait partie.

À l'initiative de la CASGBS, un projet d'expérimentation de mobilités électriques va très prochainement émerger. La société Tier, leader mondial des services de micro-mobilités, va se charger du déploiement des 17 gares et stations mais aussi de la mise en service des vélos et trottinettes électriques sur les 14 communes concernées.

L'agglomération a fait le choix de privilégier les trajets courts, du quotidien, pour répondre aux besoins des usagers. Cette initiative prolonge ainsi sa politique d'investissement en matière d'infrastructures cyclables (cf. le Plan vélo lancé en 2019).

Les villes qui le souhaitent ont pu, dès l'appel à manifestation de janvier dernier, rejoindre le mouvement. Croissy n'en fait pas exception et confirme son engagement pour le déploiement des mobilités douces, à l'instar du [réaménagement de l'avenue de Verdun](#)

TEST

La sécurité, un enjeu majeur

La société Tier s'engage à limiter la vitesse des trottinettes lors du premier usage à 15 km/h. Chacune d'entre elle - au même titre que chaque vélo - est équipée d'un casque pliable disponible dans un boîtier prévu à cet effet. Son déverrouillage peut se faire si l'utilisateur associe une pièce d'identité au compte Tier.

Malgré cela, il est bon de rappeler les règles de sécurité et de respect des autres usagers :

- Ne pas circuler sur la route, s'il n'y a pas de piste cyclable.
- De nuit, ne pas circuler sans éclairage avant et arrière.
- Ne pas circuler en tenant le bras.
- Ne pas circuler avec un casque audio, ni écouteurs.
- Ne pas circuler avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 g/l de sang.
- Ne pas circuler dans les bus et autres poids-lourds. Attention également aux appels d'air qui pourraient vous déséquilibrer.
- Ne pas circuler dans les zones à sens unique : les automobilistes ne voient souvent les vélos et les trottinettes qu'au dernier moment.
- Par ailleurs, si vous empruntez les trottoirs du pont Georges Pompidou, sachez que les piétons ne voient pas les vélos et les trottinettes. C'est-à-dire sur le trottoir de droite en direction du Vésinet et sur le trottoir de gauche en direction de Saint-Germain-en-Laye.
- Enfin, ne pas circuler dans les zones piétonnes qui ne vous entendent pas forcément arriver en raison du bruit de la circulation.

Les communes qui participent à l'expérimentation

- Vélos et trottinettes électriques : Croissy, Houilles, Le Pecq, Le Port-Marly, Marly-le-Roi, Montesson, Le Vésinet
- Vélos électriques : Bezons, Carrières-sur-Seine, Chatou, L'Étang-la-Ville, Louveciennes, Mareil-Marly, Sartrouville

Combien ça coûte ?

Vélo : 0,23€/min + 1€ de frais de déblocage (Prix par trajet de 10 min. : 3,3€)

Trottinette : 0,20€/min + 1€ de frais de déblocage (Prix par trajet de 10 min. : 3€)

Tarifcation étudiante et solidaire (demandeurs d'emploi, entreprises...)

<https://about.tier.app/fr/etudiant/> / <https://about.tier.app/fr/solidarite-fr/>

Système d'abonnement pour les usagers réguliers (mensuel - 300 minutes, déblocages illimités, valable 30 jours : 32,99€)

Les stations à Croissy

- *Parvis de la mairie*
- *Parvis Hostachy face au magasin NICOLAS*
- *Rue des Moulins/angle rue des Ponts à côté de la station TOTAL*
- *Rue Péron/angle Charles Bémont*
- *Grande Rue/angle Avenue des Tilleuls*
- *Stade omnisport/ angle route du tennis club*
- *Rue Hans List/ZAC Claude Monet*
- *Avenue de St Germain/Angle Rue de l'Ecluse*
- *Avenue de St Germain/Angle Rue du Vésinet*
- *Chemin de ronde au niveau du 138*
- *Avenue d'Epresmenil/angle Grande Rue*
- *Rue des Gabillons numéro 83*
- *Rond-point Rue de l'Ecluse/Chemin de ronde/Promenade Maupassant*
- *Arrêt de bus - carrefour Altanglan*
- *Impasse des Drocourtes face à la piscine*
- *Arrêt de bus - Promenade Maupassant*

Besoin d'aide ?

- Pour apprendre à déverrouiller un vélo ou une trottinette, rendez-vous sur www.tier.app/how-tier-works
- Pour signaler un stationnement irrégulier, adressez-vous à Tier par courrier électronique à [casgbs@tier \[dot\] app](mailto:casgbs@tier.app)
- En cas d'imprévu, contactez la hotline de Tier au 01 86 76 72 83

L'appli Vooter

Vous souhaitez donner votre avis ou apporter vos suggestions et observations ? N'hésitez pas à télécharger l'appli Vooter.

Image



Le mot du maire

Le déploiement d'un libre-service de vélos et trottinettes électriques en expérimentation sur notre territoire s'inscrit dans la continuité des ambitions et des engagements du Plan vélo de 2019. À Croissy et dans 13 autres communes volontaires, habitants et salariés vont pouvoir tester, sur une période d'un an, un nouveau mode de déplacement pour élargir la palette des moyens d'accès à nos pôles de transports, nos établissements scolaires, nos bâtiments publics, en alternative à la voiture. À terme, la CASGBS tirera le bilan de cette expérimentation et statuera sur les conditions de sa pérennisation.

Jean-Roger Davin,
Maire de Croissy-sur-Seine

7^e vice-président de la CASGBS en charge des transports Est
Conseiller régionale d'Île-de-France

Publié le 31 mai 2022